



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 21 décembre 2020 à 18 h 30 par téléconférence, sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Madame la conseillère Jessica Maheu ainsi que messieurs les conseillers Adolf Hilgendorff, Maurice Brière, Jean Laniel et Clément Larocque.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant quorum la séance débute à 18 h 30 sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

**S2020-12-237**

### **POUR ACCEPTER LA TENUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2020 PAR TÉLÉCONFÉRENCE**

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les divers décrets suivants prolongeant cet état d'urgence actuellement en vigueur jusqu'au 25 décembre 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que s'il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette séance soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QUE la superficie de la salle du conseil municipal ne permet pas d'accueillir les citoyens selon les normes en vigueur et qu'il est dans l'intérêt du public, pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue par téléconférence;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maurice Brière

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte que la présente séance soit par téléconférence et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière puissent y être enregistrées afin de répondre aux divers arrêtés ministériels.

Adopté à l'unanimité.

Le maire, monsieur Roland Montpetit soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Acquisition du logiciel Voilà de PG Solutions – module compte de taxe en ligne;
4. Acquisition du logiciel Voilà de PG Solutions – module permis en ligne;
5. Achat d'ordinateurs portables – Conseil sans papier;
6. Préparation de plans et devis – Génératrice au Centre communautaire;
7. Levée de la séance.

**S2020-12-238**

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 21 DÉCEMBRE 2020**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal sont présents ;

ATTENDU QUE les membres du conseil acceptent l'ordre jour proposé et renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

**S2020-12-239**

**ACQUISITION DU LOGICIEL VOILÀ DE PG SOLUTION – MODULE COMPTE DE TAXE EN LIGNE**

ATTENDU QUE la Municipalité désire accroître l'offre numérique des services aux citoyens;

ATTENDU QUE Voilà est une plateforme qui favorise l'accessibilité de l'information municipale, notamment des comptes de taxes;

ATTENDU QUE Voilà est disponible autant sur un ordinateur que sur les appareils mobiles;

ATTENDU la réception de l'offre de service de PG Solutions au coût de 1 565,00 \$ plus taxes applicables pour l'activation de l'application;

ATTENDU QUE l'offre de service inclut la formation des employés administratifs;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jessica Maheu

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière a procédé à la signature de l'offre de service de PG Solutions au montant de 1 565,00 \$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

**S2020-12-240**

**ACQUISITION DU LOGICIEL VOILÀ DE PG SOLUTIONS – MODULE DEMANDE DE PERMIS**

ATTENDU QUE la Municipalité désire simplifier les demandes de permis;

ATTENDU QUE la Municipalité désire accroître l'offre numérique des services aux citoyens;

ATTENDU QUE le module Permis permet aux citoyens d'acheminer des demandes de permis et d'obtenir un suivi sur chacune de ses demandes de permis;

ATTENDU QUE Voilà est disponible autant sur un ordinateur que sur les appareils mobiles;

ATTENDU QUE Voilà est compatible avec le logiciel utilisé pour l'émission des permis;

ATTENDU la réception de l'offre de service de PG Solutions au coût de 4 678,00 \$ plus taxes applicables pour l'activation de l'application;

ATTENDU QUE l'offre de service inclut la formation des employés administratifs;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la signature de l'offre de service de PG Solutions au montant de 4 678,00 \$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

**S2020-12-241**

**ACHAT D'ORDINATEURS PORTABLES – CONSEIL SANS PAPIER**

ATTENDU la modernisation des communications et des techniques de travail;

ATTENDU QUE le désir du Conseil municipal de réduire son empreinte écologique et de travailler sans papier;

ATTENDU QU'afin de faire la transition vers un conseil sans papier, il est nécessaire de faire l'acquisition d'ordinateurs portables pour les élus;

ATTENDU la soumission reçue de Groupe DL pour l'acquisition de sept ordinateurs portables au montant de 5 536,23 \$ plus taxes applicables

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la directrice-générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat de sept ordinateurs pour les membres du conseil municipal et décrète une dépense maximale de 5 536,23 \$ plus taxes applicables;

ET QUE la dépense soit affectée au surplus accumulé non affecté des années antérieures.

Adoptée à l'unanimité.

**S2020-12-242**

**PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS – GÉNÉRATRICE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE ce conseil municipal reconnaît que la Municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE l'installation d'une génératrice au Centre communautaire permettrait son autonomie advenant qu'il doive servir de Centre d'hébergement lors d'une urgence majeure;

ATTENDU l'offre de service reçue de DWB Consultants au montant de 7 800,00 \$ pour l'analyse des besoins municipaux et la préparation de plans et devis pour l'installation éventuelle d'une génératrice au Centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la directrice-générale et secrétaire-trésorière à mandater la firme DWB Consultants à analyser les besoins de la Municipalité ainsi qu'à la préparation de plans et devis pour l'installation éventuelle d'une génératrice au Centre communautaire et décrète une dépense maximale de 7 800,00 \$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

**S2020-12-243**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ( 18 h 41 )**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maurice Brière

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....  
**Roland Montpetit, maire**

.....  
**Anik Morin, secrétaire-trésorière**

**Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**